

**PROJET EDUCATIF
DE TERRITOIRE
2024 - 2026**

PREAMBULE

La ville de Geneston adopte un projet éducatif de territoire (PEDT) pour permettre d'encadrer et de structurer les nombreuses propositions d'accueil et d'animation des enfants et de la jeunesse du territoire. La municipalité de Geneston au travers de sa politique enfance et jeunesse, souhaite être un acteur à part entière de la sphère éducative. Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble, l'ensemble des acteurs, intervenants auprès des publics enfance et jeunesse de la commune.

Le PEDT a pour objectif de mobiliser et d'articuler toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative sur les différentes activités proposées à l'enfant quel que soit son âge. Il décrit et formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et péri-éducatives dans un souci de cohérence et de continuité.

Le PEDT de la commune de Geneston doit permettre de définir l'ensemble des acteurs du territoire pouvant intervenir, auprès des enfants et des jeunes, dans l'organisation scolaire, périscolaire, extrascolaire et associative dans le respect des principes de laïcité et d'égalité d'accès et de traitement.

La notion de projet de territoire est pertinente et permet de développer une offre éducative en lien avec les besoins des familles.

CE PROJET EST CONÇU DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

SOMMAIRE

Table des matières

LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE	3
LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)	5
L'ÉTAT DES LIEUX DES STRUCTURES PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE .	6
A. LA PETITE ENFANCE.....	6
A-1 les assistantes maternelles.....	6
A-2 le Relais Petite Enfance (R.P.E.) « Pas à Pas ».....	6
A-3 la Maison d'Assistants Maternels (M.A.M) « LA MAISONNETTE ».....	7
A-4 la Maison d'Assistants Maternels (M.A.M) « la mam aux grenouilles ».....	7
A-5 la micro-crèche « Câlin doudou ».....	7
A-6 La micro crèche petit arbre.....	7
A-7 le lieu d'accueil enfants et parents (LAEP).....	7
A-8 Association « Les petites mains ».....	8
B. L'ENFANCE	9
B-1 les écoles.....	9
B-2 la restauration scolaire.....	11
B-3 les commission pause méridienne	11
B-4 la charte du bien-vivre ensemble.....	11
B-5 L'accueil périscolaire (aps)	11
B-6 L'accueil de loisirs sans hébergement (alsh).....	12
B-7 Les temps d'activités péri-éducatives (tap).....	13
B-8 L'animation de cour.....	15
B-9 les réunions interservices.....	15
B-10 le conseil municipal enfants (CME).....	15
C. LA JEUNESSE.....	16
C-1 Les collègues.....	16
C-2 Les lycées.....	16
C-3 Le Service enfance Jeunesse (ADOME).....	16
C-4 les groupes ressources	19
D. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE.....	20
D-1 La bibliothèque municipale	20
D-2 L'animation sportive départementale (ASD)	20
D-3 L'Office Intercommunal des Sports de l'ancien canton d'Aigrefeuille Sur Maine (OIS).....	20
D-4 les associations proposant des sections enfance et jeunesse.....	20
D-5 Les autres associations communales.....	21
LE PEDT.....	22
1. le comité de pilotage du PEDT	22
2. les indicateurs d'Évaluation pour le bilan du PEDT	22
3. COORDINATION DU PEDT :.....	24
ANNEXES.....	25

LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

↳ Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble en favorisant l'intégration de tous dans la collectivité sans aucune distinction.

- Privilégier l'intégration par la scolarisation et les loisirs
- Impliquer le public dans la vie locale
- Favoriser la connaissance de l'autre
- Prendre en compte les spécificités de chacun

↳ Développer et renforcer la communication avec l'ensemble des acteurs intervenant dans l'environnement éducatif du public.

- Créer les conditions de dialogue entre les différents acteurs
- Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs autour d'une politique enfance jeunesse commune

↳ Promouvoir la santé, le bien-être et la confiance en soi du public dans toutes les actions proposées.

- Prévenir les conduites à risque
- Informer sur les conduites à risques
- Proposer des actions de prévention

↳ Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles et à la diversification des activités proposées, notamment dans les domaines sportifs et environnementaux.

- Favoriser l'ouverture d'esprit des enfants
- Développer l'inventivité et la curiosité chez l'enfant
- Promouvoir à l'écocitoyenneté et sensibiliser à l'éducation à l'environnement

↳ Contribuer au développement de l'individu.

- Aider à la construction de limites et de repères
- Développer l'autonomie et la responsabilité du public

LA PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La commune de Geneston appartient à la région des Pays de la Loire et au département de la Loire-Atlantique. Elle se situe sur l'axe Nantes-La Roche-sur-Yon (20 km au sud de Nantes et 50 km au Nord de La Roche-sur-Yon).

Geneston appartient à la Communauté de Communes "Grand Lieu Communauté", avec huit autres communes (Le Bignon, La Chevrolière, La Limouzinière, Montbert, Pont Saint Martin, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu) et au canton de Saint Philbert De Grand Lieu avec les communes de Grand Lieu ainsi que Legé, Touvois, Corcoué Sur Logne.

		Nombre d'habitants
Année	2000	2200
	2013	3500
	2018	3690
	2024	3763

Avec ses 8.04km² de superficie, elle a une densité de population qui s'élève à 432,7 hab. /km².

Sources : site internet de l'INSEE & recensement en Mairie

Geneston en quelques chiffres :

- 50% d'hommes et 50% de femmes
- 78% des habitants ont moins de 60 ans
- 96% de résidences principales dont 80% qui sont propriétaires
- 81% des 15-64 ans sont actifs
- 120 artisans, commerçants, entreprises, ...
- 35 associations qui proposent des activités variées (sport, culture, arts...)

Sources : site internet de l'INSEE et recensement en Mairie

De nombreux autres chiffres et pourcentages sont disponibles sur www.insee.fr

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

L'organisation des services aux familles et aux jeunes Genestonnais se structure autour d'un accompagnement fort de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique qui est le principal partenaire financier de la commune.

La Convention Territoriale Globale de Grand Lieu est une convention de partenariat signée avec la Caf et les 9 communes de Grand Lieu Communauté et qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles et des enfants du territoire. Le PEDT de Geneston s'inscrit complètement dans la CTG dont il constitue l'axe éducatif.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires, et facilite les priorités et les moyens à mettre en œuvre sur une période de cinq ans, dans le cadre d'un plan d'action. 4 axes de travail ont été définis :

↪ **Axe enfance / jeunesse :**

- Coordonner les actions en respectant les rythmes et les besoins de chaque enfant

↪ **Axe parentalité :**

- Permettre aux habitants de Geneston d'être accompagnés dans leur rôle de parent

↪ **Axe petite enfance :**

- Développer une offre adaptée aux besoins de la commune en matière d'accueil des 0 à 3 ans

↪ **Axe inclusion :**

- Favoriser l'inclusion dans les structures enfance et jeunesse du territoire

L'ÉTAT DES LIEUX DES STRUCTURES PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

A. LA PETITE ENFANCE

A-1 LES ASSISTANTES MATERNELLES

Elles sont au nombre de 31 sur la commune de Geneston, dont 7 sont en Maisons d'assistants maternels. Elles proposent un mode d'accueil pour la petite enfance, les avantages pour la population genestonnaise, sont la proximité géographique, les relations en direct avec les parents, l'ajustement de l'accueil en fonction des besoins des familles (horaires).

Partenaires : relais petite enfance, bibliothèque municipale, association Les petites mains, Mairie.

Financeurs : CAF et parents employeurs.

A-2 LE RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.) « PAS A PAS »

Le relais petite enfance accompagne les familles qui sont à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants (en majorité âgés de 0 à 3 ans).

Le R.P.E. est un service intercommunal partagé avec les communes du Bignon et de Montbert. Il emploie une éducatrice de jeunes enfants à 90% d'un équivalent temps plein. Elle tient une permanence le vendredi de 9h00 à 17h00 sur la commune de Geneston.

En matinée, accueil des assistants maternels et des enfants accueillis. L'après-midi accueil sur rendez-vous pour renseignements aux familles et / ou aux assistants maternels.

Accueil en permanence libre tous les premiers vendredis de chaque mois.

Les deux missions principales du RPE sont :

Une **mission d'information** : il s'agit d'accompagner les parents dans leurs réflexions concernant l'accueil de leurs enfants, de faciliter la recherche d'un assistant maternel et/ou garde à domicile, à veiller à l'équilibre offre/demande et accompagner les personnes intéressées par ces professions, ainsi que les parents et assistants maternels concernant leur statut respectif et le droit du travail.

Une **mission de rencontres et d'échanges autour des pratiques professionnelles et parentales** : cela passe par le soutien du « groupe de parole » composé d'assistants maternels et d'encourager les assistants à s'impliquer dans des projets, de renforcer le soutien concernant la formation continue, de proposer des soirées à thème, de maintenir des temps collectifs diversifiés avec les enfants et de favoriser l'emprunt des ouvrages enfants et adultes de la bibliothèque du Relais.

Partenaires : bibliothèque municipale, les maisons d'assistants maternels de la commune, la micro crèche privée « câlins doudou », le lieu d'accueil enfants et parents.

Financeurs : CAF et municipalités.

A-3 LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (M.A.M) « LA MAISONNETTE »

Créée en 2009, la Maisons d'Assistants Maternels (MAM) est mise à la disposition de plusieurs assistants maternels, regroupées au sein de l'association "La Maisonnnette" qui accueille les jeunes enfants de la commune de Geneston âgés de 0 à 4 ans.

La MAM en chiffres :

- ⇒ 4 assistants maternels
- ⇒ 16 places d'accueil permanentes, dont 2 places d'urgence

A-4 LA MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (M.A.M) « LA MAM AUX GRENOUILLES »

Créée en 2023, la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) est mise à la disposition de plusieurs assistantes maternelles, regroupées au sein de l'association "La MAM aux grenouilles" qui accueille les jeunes enfants de la commune de Geneston âgés de 3 mois à 3 ans.

La MAM en chiffres :

- ⇒ 3 assistants maternels
- ⇒ 12 places d'accueil permanentes

Les intérêts de l'accueil des enfants en maison d'assistants maternels sont :

- ⇒ Pouvoir s'adapter aux horaires atypiques des parents (accueil des enfants de 6h à 20h pour la Maisonnnette et de 7h00 à 18h15 pour la Mam aux Grenouilles).
- ⇒ Proposer un accueil des enfants en collectivité, ce qui favorise leur éveil.
- ⇒ Proposer un accueil personnalisé préservé.
- ⇒ Proposer un accueil d'urgence.
- ⇒ Accueillir les jeunes enfants dans un bâtiment aménagé pour leur bien-être et leur sécurité.
- ⇒ Proposer une souplesse de fonctionnement grâce à une large amplitude horaire.

A-5 LA MICRO-CRECHE « CALIN DOUDOU »

La micro-crèche privée a ouvert ses portes en 2021, sur la commune de Geneston. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

La structure accueille des enfants résidants ou non de la commune et âgés de 3 mois à 3 ans.

La micro-crèche « Câlin Doudou » en chiffres :

- ⇒ 5 professionnels de la petite enfance (1 auxiliaire de puériculture, 3 CAP Petite Enfance, 1 apprenti) soit 4.2 équivalents temps plein.
- ⇒ 10 places d'accueil permanentes.

Le projet d'établissement s'articule autour d'axes forts tels que la motricité libre, l'ouverture vers la nature et le respect de l'environnement ou encore le respect de l'individualité.

A-6 LA MICRO CRECHE PETIT ARBRE

Une micro crèche privée « Petit arbre » va ouvrir au mois de septembre 2025 pour une capacité de 12 enfants.

A-7 LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS ET PARENTS (LAEP)

Depuis 2022, la commune, dispose d'un LAEP mis en place dans les locaux du relais petite enfance « Pas à Pas ». Il a pour but d'accompagner les parents, c'est un lieu d'accueil, d'écoute et de

partage qui offre un cadre ludique pour partager un moment privilégié ensemble et rencontrer d'autres enfants, d'autres parents et des accueillants.

Le LAEP est accessible aux enfants de 0 à 4 ans, 6 ans pour les enfants en situation de handicap.

Sa gestion est confiée à l'association « **Au fil de l'entre-deux** », grâce à une convention d'objectifs, conclue avec la Mairie, pour une durée de 4 ans.

Plusieurs accueillants se relaient auprès des familles. Leur objectif est d'accompagner le parent, de (re) créer un lien social, d'observer l'enfant tout en favorisant son autonomie.

Le LAEP est ouvert les mercredis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 9h30 à 12h (semaine paire uniquement, et pendant la période scolaire).

Les objectifs du LAEP :

- Contribuer au soutien de la fonction parentale
- Faciliter les relations parents / enfants
- Multiplier les interactions entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes

Partenaires : mairie, relais petite enfance, bibliothèque municipale, les professionnels de santé et de la petite enfance, CAF, PMI, Espaces Départementaux des Solidarités.

Financeurs : CAF et municipalités.

A-8 ASSOCIATION « LES PETITES MAINS »

« Les petites mains » est une association d'assistants maternels qui se retrouve tous les mardis matin lors de moments de convivialité et de créativité à destination des enfants. L'association se réunit dans la salle du relais petite enfance « Pas à Pas »

B. L'ENFANCE

B-1 LES ECOLES

Sur la commune de Geneston, il y a deux écoles : une publique (Marcel Pagnol) et une privée (Sainte Marie Madeleine).

B.1.a. ECOLE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL

Le temps scolaire est organisé autour de la semaine à 4 jours ½, soit le cadre légal.

Effectifs répartis en 7 classes :

	Maternelles	Maternelles				
		TPS	PS	MS	GS	
Rentrée 2023	55	5	17	15	18	
	Élémentaires	Élémentaires				
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Rentrée 2023	108	23	25	21	21	18
TOTAL	163					

Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h15	14h00-16h00
Mardi	9h00-12h15	14h00-16h00
Mercredi	9h00-12h15	
Jeudi	9h00-12h15	14h00-16h00
Vendredi	9h00-12h15	14h00-16h00

L'école publique Marcel Pagnol bénéficie d'ATSEM.

B.1.b. CHARTE ATSEM

Depuis le mois de mars 2023, une charte ATSEM a été mise en place. Elle est issue d'un travail collaboratif entre la mairie, l'école Marcel Pagnol et les ATSEM. Elle détaille les missions des ATSEM, leurs modalités de travail, les conditions de collaboration avec les autres acteurs de la petite enfance... Au cœur de cette rédaction se trouve une valeur centrale : la bienveillance éducative en direction des jeunes enfants scolarisés, qui ont poussé chacun des rédacteurs à choisir et privilégier les meilleures pratiques fondées sur l'intérêt des enfants.

B.1.c. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES (RPE)

Le rôle des représentants de parents d'élèves consiste à participer à l'amélioration de la vie des enfants au sein de l'école en faisant le relais entre les demandes de parents d'élèves et le personnel intervenant auprès des enfants.

Les représentants de parents d'élèves sont élus pour l'année scolaire, ils sont au nombre de 7 titulaires et 7 suppléants.

B.1.d. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'association des parents d'élèves met en place des actions tout au long de l'année telles que le marché de Noël, le carnaval, le printemps des enfants, la fête de l'école ceci afin de récolter des fonds pour l'école publique.

Dans un deuxième temps, l'association intervient sur les questions des affaires scolaires et représente l'ensemble des parents d'élèves.

B.1.e. ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE MADELEINE

Le temps scolaire est organisé autour de la semaine à 4 jours.

Effectifs répartis en 8 classes :

	Maternelles	Maternelles				
		TPS	PS	MS	GS	
Rentrée 2023	91	6	33	28	24	
	Élémentaires	Élémentaires				
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Rentrée 2023	102	32	20	18	20	12
TOTAL	193					

Horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h45-12h15	13h50-17h15
Mardi	8h45-12h15	13h50-16h15
Jeudi	8h45-12h15	13h50-16h15
Vendredi	8h45-12h15	13h50-16h15

B.1.f. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL)

L'APEL représente les parents dans les différents conseil et instance, ils animent et accompagne la communauté éducative dans tous les moments forts de l'année. L'association a également pour objectif d'organiser des actions en faveur des enfants et des familles.

B.1.g. ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC)

L'OGEC est composé de 14 bénévoles dont 12 parents d'élèves, il a différentes missions au sein de l'école privée :

- Gestion économique et financière
- Gestion sociale
- Entretien et amélioration des locaux
- Organisation de la fête de l'école

B-2 LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire de Geneston est commun aux deux écoles et est entièrement géré par la municipalité. Le restaurant fonctionne en liaison froide, les repas étant préparés par le prestataire Océane de restauration.

La construction d'un nouveau restaurant scolaire va débuter pour la fin de l'année 2024 celui-ci fonctionnerait en mode self-service. L'ouverture de ce nouvel équipement est prévue pour septembre 2026.

Tarification : 3€82 par repas

B-3 LES COMMISSION PAUSE MERIDIENNE

B.3.a. COMMISSION PAUSE MERIDIENNE ADULTE

La commission pause méridienne adulte est composée des différents acteurs intervenant sur le temps du midi (restaurant scolaire, prestataire de restauration, référent et responsable des temps de cour, association de parents d'élèves, la mairie....). Ces rencontres ont lieu 4 fois dans l'année et servent à faire évoluer la qualité des prestations.

B.3.b. COMMISSION PAUSE MERIDIENNE ENFANTS

La commission pause méridienne enfants est composée de représentants des élèves des deux écoles, de la responsable du restaurant scolaire, de l'adjointe aux affaires scolaires, du référent animation de cour. Ces rencontres ont lieu 4 fois dans l'année et servent à faire émerger les idées d'amélioration des enfants concernant le service du midi.

B-4 LA CHARTE DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

En 2023, un travail a été effectué avec les enfants des écoles afin de réécrire et de mettre à jour la charte du bien vivre ensemble qui datait de 2017. Cette charte permet de donner un cadre sécurisant aux enfants dans le respect des valeurs défendues par le personnel encadrant, elle vise à faciliter la vie en collectivité et instaurer un climat propice à l'épanouissement de chacun. Un travail quotidien d'appropriation, de ces règles et devoirs, est à instaurer auprès des enfants et des adultes qui les encadrent. (voir annexe 1).

B-5 L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)

L'accueil périscolaire, est un mode de garde occasionnel ou régulier, géré par l'association familiale rurale de Geneston (AFRG). L'AFRG est une association loi 1901. Il est ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune, dans des locaux municipaux. L'APS est un accueil habilité auprès des services de la DRDJSCS.

L'APS est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h15.

L'accueil du matin est échelonné sur l'ensemble du créneau d'ouverture afin de s'adapter aux besoins des familles. Le petit déjeuner est proposé aux enfants.

L'accueil du soir est échelonné sur les 3 horaires de sortie d'écoles et TAP, un goûter commun est proposé aux enfants.

L'équipe de l'accueil périscolaire est composée de 7 personnes.

Facturation : au quart d'heure, selon le quotient familial

Pour l'accueil périscolaire du mercredi (hors vacances scolaires) : l'APS accueille les enfants de 7h00 à 19h15 avec un accueil échelonné tout au long de la journée afin de s'adapter aux besoins des familles.

Les enfants de l'école privée peuvent être présents à la journée. Pour les enfants de l'école publique (scolarisés en matinée), les animateurs de l'APS viennent les chercher directement à la sortie de l'école à 12h00. Pour ceux-ci, le repas est pris sous le couvert de l'AFRG mais il inclut une inscription à l'APS l'après-midi.

L'équipe de l'accueil périscolaire du mercredi est composée de 6 personnes.

Facturation : à l'heure, selon le quotient familial

B-6 L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

L'ALSH est géré par l'association familiale rurale de Geneston (AFRG). Il est ouvert durant les vacances d'hiver, de printemps, d'automne, durant le mois de juillet et les quinze derniers jours d'août. Cet accueil collectif de mineurs est un accueil habilité auprès des services de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).

Les horaires du centre sont de 9h00 à 17h00 avec la possibilité d'un accueil en péricentre de 7h30 à 9h00 et 17h00 à 19h00. Cette structure est réservée aux enfants âgés de 3 ans révolus à 12 ans.

Les repas sont pris soit au restaurant scolaire de la commune soit directement dans les locaux de l'AFRG ou en pique-nique lors des sorties. Un petit déjeuner peut être pris par les enfants.

L'équipe de l'ALSH se compose d'une directrice, d'une directrice adjointe, de 4 animateurs et d'animateurs saisonniers si besoin.

B-7 LES TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (TAP)

Le fonctionnement décidé lors de la mise en place des rythmes scolaires en 2014 est resté inchangé, soit proposer 1 heure d'activités aux enfants les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 17h00.

L'année s'articule autour de cycles (1 cycle = 1 période allant de vacances à vacances), soit au total 5 cycles dans une année scolaire.

Les TAP sont accessibles à l'ensemble des enfants de l'école publique sauf ceux concernés par le transport en car mis en place par Grand Lieu Communauté qui raccompagne les enfants dès 16h00.

Ces temps d'activités sont organisés et gérés par le service enfance jeunesse municipal.

B.7.a. LES PARTENARIATS MIS EN PLACE POUR LES TAP

Les nombreux partenariats découlant de l'organisation des TAP mettent énormément d'acteurs locaux dans la même dynamique de travail avec pour préoccupation centrale l'encadrement, l'animation et la découverte de nombreuses activités pour les enfants inscrits.

Qui sont les partenaires des rythmes scolaires ?

- L'équipe des enseignants qui gère la passation de responsabilités à 16h00 entre l'école et le personnel des TAP. L'équipe enseignante se charge également de la distribution des inscriptions aux TAP tout au long de l'année. Ce rapprochement a, au cours des années permis de travailler sur d'autres sujets avec l'école (information préoccupante, travail pédagogique avec des groupes d'élèves repérés pour des comportements inappropriés, harcèlement...).
- Les différentes associations locales de sports et culture qui, tous les soirs, encadrent les groupes d'enfants afin de les amener pratiquer et éventuellement à découvrir de nombreuses activités. Ce partenariat est contractualisé par une convention entre l'association et la Mairie. Cette convention est valable sur l'ensemble de l'année scolaire. La participation à chaque cycle est décidée avec le coordinateur cycle par cycle.
- Des prestataires privés qui permettent de proposer aux enfants des activités non encadrées par des associations locales. Ce partenariat est contractualisé par une validation de devis par la Mairie. Ce devis est valable sur l'ensemble de chaque cycle. Cette participation est décidée à chaque cycle avec le coordinateur.
- Les ATSEM animent et encadrent leur classe sur les temps de TAP, ceci afin d'éviter de perturber les enfants en les changeant de référent adulte.
- L'accueil périscolaire qui gère la prise en charge des enfants à 17h00 lors de la fin des TAP.
- Les représentants de parents d'élèves qui participent activement aux bilans et réunions. Leurs présences lors de ces temps permettent d'avoir une remontée d'informations de la part des parents d'élèves.

- Le personnel communal qui, tous les soirs gèrent la partie vie quotidienne des groupes d'enfants (appel des enfants, déplacements sur les lieux d'activités, gestion du groupe en dehors de l'encadrement pédagogique de l'activité, retour et départ des enfants). Le personnel en charge de ces missions travaille également le midi au restaurant scolaire ou à la surveillance de cour. Cela permet aux enfants de connaître les personnes les encadrant. La possibilité de proposer et d'animer un groupe sur une activité spécifique leur est également proposé. Certaines activités manuelles sont désormais encadrées exclusivement par des agents communaux. Ce fonctionnement a également permis de proposer au personnel de compléter leur temps de travail, la plupart étant à temps non complet.

Les contacts avec l'ensemble de ces partenaires sont quasi quotidiens et ont permis de créer différents partenariats sur des projets sans lien direct avec les rythmes scolaires.

B.7.b. LES OBJECTIFS EDUCATIFS REGISSANT LES TAP

A titre individuel :

- Accompagner au développement progressif de l'autonomie en permettant à l'enfant de faire ses propres choix
- Valoriser le potentiel de chaque enfant en proposant un panel extrêmement varié d'activités
- Développer le sens du respect d'autrui en favorisant la vie en collectivité
- Garder au centre de la réflexion le bien-être de l'enfant en adoptant une attitude bienveillante
- Respecter le rythme de l'enfant en mettant de la souplesse dans le fonctionnement des structures
- Développer ou renforcer leur(s) compétence(s) grâce à la pratique d'activités variées (sports, activités manuelles, nature, sciences, réflexion, ...)
- Ne pas obliger les enfants à participer en leur permettant de faire autre chose

Après évaluation et réflexion, il apparaît que ces objectifs demeurent pertinents, ce qui nous amène à les maintenir pour les années à venir.

A titre collectif :

- Encourager la vie collective, la socialisation et le respect mutuel
- S'adresser à un public vaste en intégrant tous les jeunes sans distinction de classe sociale, de religion, de race, de différence
- Réunir et fédérer les différents acteurs locaux au service de l'épanouissement de l'enfant
- Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités variées auxquelles ils n'auraient pas forcément accès

Ces agents n'étant pas obligatoirement diplômés dans l'encadrement d'enfants, leur participation aux TAP ne permet pas à la municipalité de prétendre à l'habilitation des TAP.

B.7.c. LA TARIFICATION DES TAP

Une participation financière est demandée aux familles utilisant le service TAP. Ces tarifs sont assujettis au quotient familial. Cette participation permet d'éviter de concurrencer l'APS qui propose aux familles la prise en charge des enfants dès la sortie de la classe à 16h00.

B-8 L'ANIMATION DE COUR

Depuis la rentrée scolaire 2022, seule l'animation et la surveillance de la cour de l'école publique est confiée à la responsabilité de l'ADOME (voir page 16) comprenant la proposition d'activités aux enfants hors temps de repas ainsi que la surveillance de la cour. Le but est de proposer une offre d'animations aux enfants lors de leur pause méridienne. Cet objectif passe par l'embauche de personnel avec des profils d'animateurs (BAFA) afin de venir en complément des personnels communaux travaillant à la surveillance des enfants.

Pour l'école privée depuis la rentrée 2022-2023 et suite aux textes de loi obligeant la municipalité à facturer les interventions de personnel communaux au sein de l'école privée, un conventionnement financier a été passé avec l'OGEC pour de la mise à disposition de personnel afin d'assurer la surveillance de la cour.

Ces missions permettent de renforcer les liens de collaboration entre les deux écoles, le service enfance jeunesse, le service de restauration, le personnel communal et bien sûr les parents.

B-9 LES REUNIONS INTERSERVICES

Afin d'optimiser la communication entre les différents partenaires intervenant auprès des enfants tout au long de la journée, des réunions interservices sont organisées 5 fois dans l'année entre l'école publique, l'école privée, l'accueil périscolaire, le référent et le responsable de la pause méridienne, un point est fait également avec la responsable du restaurant scolaire et la référente des TAP. Le but de ces réunions est d'aborder et d'échanger sur les situations d'enfants questionnant les professionnels intervenant sur le territoire.

B-10 LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)

Créé en 2010, le Conseil Municipal Enfants est géré par le service enfance jeunesse et par les élus adultes de la commune. Les enfants sont élus pour un mandat de 2 ans non-reconductible. L'élection concerne les CM1 et CM2 des deux écoles. Ce sont 13 élus qui travaillent autour de projets liés à la sécurité, aux loisirs et à l'amélioration de la commune.

Le fonctionnement du CME est calqué sur un fonctionnement de Conseil Municipal Adulte.

Dans un premier temps, les élus travaillent en commissions, étudient la faisabilité de leurs projets, le budget, prennent éventuellement contact avec les prestataires extérieurs. Ensuite, ces projets sont soumis au vote de l'ensemble du CM. Si le projet est validé, il est transmis à la commission Jeunesse et Sports par l'intermédiaire de l'adjointe à la jeunesse et aux sports (également référente du CME). Ce projet est alors étudié et validé ou non par le conseil municipal adulte.

Le CME est un outil favorisant la conscience citoyenne et démocratique des élus.

C. LA JEUNESSE

C-1 LES COLLEGES

Les enfants sont actuellement scolarisés sur 2 collèges :

- Condorcet, collège public, Saint Philbert de Grand Lieu
- Lamoricière, collège privé, Saint Philbert de Grand Lieu

Selon le cursus scolaire choisi, quelques genestonnais peuvent choisir de fréquenter d'autres établissements, sur dérogation de l'éducation nationale pour les établissements publics (à Aigrefeuille sur Maine, Machecoul, Gorges, Rezé, ...).

C-2 LES LYCEES

Les Genestonnais, pour leurs études au lycée, doivent se diriger vers Nantes, Rezé, Machecoul, La Roche-sur-Yon, Gorges ...

C-3 LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE (ADOME)

L'Adome est une structure municipale, qui propose les services en lien avec les affaires scolaires et l'animation jeunesse à Geneston.

L'Adome est habilitée par les services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES).

L'équipe du service est composée d'animateurs diplômés de l'animation, ainsi que d'un service secrétariat.

Le **service animation jeunesse** est ouvert toute l'année, à tous les Genestonnais âgés de 9 à 18 ans. C'est un lieu d'accueil, un espace de vie favorisant les rencontres, le dialogue, la détente, mais aussi l'émergence de projets. Des activités de loisirs, culturelles, éducatives et sociales, sont proposées et adaptées aux différentes tranches d'âges, ainsi qu'un soutien et un accompagnement des projets à l'initiative des jeunes.

Les animateurs assurent également des missions sur les temps extrascolaires, permettant ainsi de créer une continuité pédagogique et relationnelle avec les enfants de l'école primaire jusqu'à leur présence à l'Adome.

Le **service secrétariat** est ouvert toute l'année aux responsables légaux des enfants scolarisés dans les deux écoles primaires de la commune. Il les accompagne pour les inscriptions aux activités du service jeunesse, les inscriptions scolaires ainsi que les services municipaux liés : temps d'activités péri éducatives, restauration scolaire, facturation et portail familles.

L'équipe de l'Adome :

- Un directeur enfance jeunesse.
- Un animateur référent des ados et de la gestion quotidienne de la pause méridienne.
- Un animateur référent des préados et des rythmes scolaires.
- Un agent administratif chargé du secrétariat de l'ensemble des missions du service.

C.1.a. LES HORAIRES D'OUVERTURES DE L'ADOME

Hors vacances scolaires :

Du lundi au samedi de 9h00 à 18h00

Ouvertures du local jeunes durant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (en soirée selon les demandes ou les propositions)

L'Adome est ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires.

C.1.b. LES MISSIONS DU SERVICE

- Gestion administrative du service
- Gestion du service animation
- Gestion et suivi des projets du Conseil Municipal Enfants
- Gestion des rythmes scolaires
- Gestion du Point Info Santé
- Gestion du point Info Emploi
- Gestion de la surveillance et de l'animation de la cour de l'école publique lors de la pause méridienne
- Gestion du dispositif « argent de poche »
- Participation aux groupes ressources en lien avec la Maison Des Adolescents
- La coordination, l'écriture du PEDT et le suivi du comité de pilotage
- La gestion des ATSEM de l'école publique avec le suivi et l'évolution de la charte de collaboration Enseignants / ATSEM
- Participation et organisation de temps forts au sein du groupe départemental « Santé et bien-être des jeunes » (en partenariat avec des élus locaux, le collège de Sainte Pazanne, des services jeunesse, des Point Info Jeunesse (PIJ), la maison des Ados, et un agent de développement du département)
- Organisation d'une conférence annuelle autour des enjeux de l'adolescence
- Réouverture et redynamisation des mercredis après-midi auprès de préados.
- Participation à la commission pause méridienne et au travail autour du bien vivre ensemble en partenariat avec les élus locaux, la responsable du restaurant scolaire, des délégués d'enfants)
- Référent communal des transports scolaires
- Chargé de coopération CTG

C.1.c. LES SÉJOURS DU SERVICE JEUNESSE

L'Adome proposent, durant les périodes des vacances d'hiver (séjour à la neige) ou d'été, deux types de séjours ceux appelés séjours « clés en mains » ainsi que ceux entièrement montés par le public et appelés « projets de jeunes ».

Pour ceux « clés en mains » ils varient sur une durée de 2 à 5 jours et sont proposés à différentes tranches d'âge allant de 9 à 17 ans. Les thématiques et l'organisation de l'ensemble des propositions sont prises en charge par l'équipe d'animateurs du service. Les participants sont associés avant le départ sur toutes les questions des règles de vie, sur l'organisation de la vie quotidienne durant le séjour.

Pour les séjours « projets de jeunes » l'ensemble des composantes du projet sont discutées, négociées et organisées avec les jeunes (durée, lieu, activités, budget...). Ces projets peuvent aboutir à des projets d'autofinancement mis en place avec et par les participants, ceci afin de faire diminuer les coûts de séjour pour les familles.

Les informations (trousseau, programme, déroulement...) de ces activités sont envoyées aux parents soit par courrier, soit par l'invitation à une réunion d'information.

C.1.d. LA TARIFICATION DE L'ADOME

Tarifs des activités :

Le coût des activités est égal à un nombre de jetons correspondant à chaque activité, ce nombre est à multiplier par la valeur d'un jeton qui est défini en fonction de 7 tranches de quotient familial. (Voir annexe 2).

Pour les repas pris au sein du service jeunesse, le coût d'un repas est de 1 jeton. (Voir annexe 2).

Tarif des séjours « clés en mains » :

Celui-ci est défini selon un coût par jour qui est à multiplier par le nombre de jours du séjour.

Le tarif à la journée est proposé en fonction de 7 tranches de quotient familial. (Voir annexe 2).

L'adhésion au service :

La participation à n'importe quelle activité payante du service jeunesse déclenche automatiquement le paiement d'une adhésion d'un montant de 3 jetons. Cette adhésion est valable pour une période allant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

C.1.e. LE POINT INFO EMPLOI (PIE)

Depuis 2017 un Point Infos Emploi (PIE) a été créé au sein de l'ADOME afin de permettre de relayer la diffusion d'annonces de recherche d'emplois spécifiques au public jeunesse et jeunes adultes (emplois de proximité, saisonniers, à temps partiel...).

Le PIE travaille en partenariat avec le point relais emploi de Grand Lieu Communauté situé sur la commune de Montbert la mission locale du vignoble Nantais, les entreprises de Geneston, ainsi que les agences d'intérim travaillant avec le tissu d'entreprises de la communauté de communes.

L'objectif des trois prochaines années est de développer un pôle autour de la formation de jeunes baby-sitter par l'intermédiaire d'une journée de formation à ce métier afin que par la suite la mise en relation entre les parents et les jeunes.

C.1.f. LE POINT INFO SANTE (PIS)

L'ADOME est aussi un lieu d'écoute. L'équipe est présente pour échanger, accompagner et orienter les jeunes et les familles vers les structures adaptées en fonction de leurs questionnements.

L'ADOME accueille un Point Info Santé (PIS) depuis 2017. Il a été mis en place en partenariat avec l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS). L'Adome se veut être un lieu de ressources à destination des jeunes, des parents, des autres professionnels de l'adolescence. On y trouve de la documentation, de l'affichage, des supports favorisant la discussion et le débat avec le public sur des thématiques sociales ou de santé.

Durant les vacances scolaires, l'ADOME met en place des campagnes de prévention liées à des questionnements autour de la sexualité, des conduites festives, de l'alimentation ou de tout autre thème en lien avec la jeunesse.

C.1.g. LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce dispositif est ouvert aux jeunes âgés de 16 et 17 ans et résidant sur la commune de Geneston.

Les jeunes inscrits à "argent de poche" apportent un soutien aux agents communaux au sein des différents services (administratif, technique, enfance-jeunesse, bibliothèque).

L'investissement pour chaque inscrit est fixé à 4 demi-journées par semaine soit le lundi, mardi jeudi et vendredi matin de 9h30 à 12h30.

Cet engagement permet aux adolescents volontaires d'effectuer des travaux divers et variés (sans compétence particulière en compensation d'une rémunération financière de 60 € pour la semaine soit 15 € par demi-journée).

C-4 LES GROUPES RESSOURCES

Les groupes ressources sont des espaces de réflexion, constitués de professionnels travaillant avec le public adolescent d'un territoire et issus de différents champs professionnels tels que l'enseignement, le soin, l'animation, la protection de l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse, le social, l'insertion ou la prévention. Le groupe se réunit 5 fois par an sous la coordination de la Maison Des Adolescents (MDA).

Depuis une dizaine d'années, le responsable de l'ADOME est formé au repérage des situations de mal être et de conduites à risque des adolescents.

Les liens développés par le responsable du service jeunesse en lien direct avec la jeunesse genestonnaise sont des contacts réguliers avec le collège Condorcet, la protection judiciaire de la jeunesse, la protection de l'enfance, le centre médico psychologique....

D. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

D-1 LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale « Les Mots Passants » est gérée par une salariée à plein temps et par une équipe d'une quinzaine de bénévoles, la mission principale est d'assurer la gestion des prêts de livres et de faire de la bibliothèque un lieu de vie et d'échanges.

La bibliothèque compte environ 400 adhérents.

Partenaires :

- Les 2 écoles de la commune
- Le service jeunesse
- Le service des temps d'activités péri-éducatives
- Le relais petite enfance
- La micro-crèche
- La maison de retraite
- La bibliothèque départementale de Loire Atlantique (BDLA)
- Les bibliothèques du territoire

Tarifification : gratuité pour tous

D-2 L'ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE (ASD)

Ce service permet aux jeunes de s'initier à la pratique sportive de leur choix pendant l'année scolaire : école multisports (pour les 7-14 ans, sous forme de différents cycles de 6 à 8 séances) ; école uni-sport (perfectionnement dans une seule discipline) ou différents stages pendant les vacances scolaires.

Un travail de partenariat concernant différents projets (raid sportif, stages, activités communes, ...) est organisé tout au long de l'année entre l'animateur sportif départemental et l'équipe du service jeunesse.

Tarifification : adhésion à l'année selon 8 tranches de tarifs calculées sur le quotient familial

D-3 L'OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DE L'ANCIEN CANTON D'AIGREFEUILLE SUR MAINE (OIS)

L'OIS propose régulièrement des sorties mutualisées avec l'ensemble des communes de l'ancien canton d'Aigrefeuille, pour permettre aux enfants d'assister à des rencontres sportives de haut niveau (hockey, foot, basket, ...) ou de participer à des sorties (patinoire, bowling, accrobranche, équitation ...).

Tarifification : entre 6 et 7 euros

D-4 LES ASSOCIATIONS PROPOSANT DES SECTIONS ENFANCE ET JEUNESSE

- **Association Sportive de Badminton Geneston (ASBG)** : pratique du badminton en loisirs et compétitions.
- **Association Sportive Sud Loire (ASSL)** : pratique du football en loisirs et compétitions. Propose une section football féminin.
- **Bignon Geneston Montbert Musique (BGMM)** : propose des cours d'instruments de musique.
- **Compagnie Léz'arts** : compagnie de théâtre pour adultes et adolescents

- **Ecole du Samouraï / Ecole de Karaté** : propose des activités autour des sports de combats
- **Entente Pongiste Sud Loire (EPSL)** : pratique du tennis de table en loisirs et compétitions.
- **Geneston Loisirs** : propose des activités dance, stretching et pilates
- **Geneston Sud Loire Echecs** : pratique des échecs en loisirs et compétitions.
- **Montbert Geneston Bignon Basket (MGBB)** : pratique du basket

D-5 LES AUTRES ASSOCIATIONS COMMUNALES

- Adèle 44 : ateliers d'écriture
- Amicale Pétanque Genestonnaise : pratique de la pétanque
- Association des chasseurs de Geneston : pratique de la chasse
- Geneston transition : collectif pour la transition écologique
- Comité des fêtes : organisation de manifestations festives
- Gardon Genestonnais : pratique de la pêche
- Genes' Country : pratique de la danse country
- Geneston randonnées : pratique de la randonnée
- USG Cyclisme : pratique du vélo
- Wess Apoge : pratique du poker (réservé aux plus de 18 ans)

LE PEDT

1. LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT

Le comité de pilotage est une instance de dialogue chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage est actuellement constitué de :

- Madame Le Maire
- L'adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance
- L'adjointe à la jeunesse aux sports et aux associations
- Le directeur enfance-jeunesse
- La directrice de l'école publique
- Le directeur de l'école privée
- Des Représentants des Parents d'Elèves de l'école publique
- Des Représentants des Parents d'Elèves de l'école privée
- Une conseillère municipale, membre de la commission affaires scolaires et petite enfance
- La directrice de l'accueil périscolaire associatif
- Les présidents d'associations participant aux ateliers TAP
- Les intervenants responsables des ateliers TAP
- La référente des TAP
- Référent de la pause méridienne
- Un représentant de la DDCS
- Un représentant de la CAF

Un maximum de trois rencontres dans l'année sont prévues en fonction des besoins d'évolution ou d'évaluation du projet :

- Au cours du premier trimestre et au plus tard avant le 31 décembre
- Au cours du deuxième trimestre et au plus tard avant le 30 avril
- Au cours du troisième trimestre et au plus tard avant la fin de l'année scolaire

Le comité de pilotage est préparé et mené en concertation entre l'élue aux affaires scolaires et petite enfance et le directeur enfance-jeunesse.

2. LES INDICATEURS D'ÉVALUATION POUR LE BILAN DU PEDT

Ces indicateurs seront évalués par le comité de pilotage une fois par an sur des critères qualitatifs et quantitatifs qui seront à définir par l'ensemble du comité. Les modalités de réussite de chaque objectif peuvent évoluer et être réadaptées en fonction du contexte ou de tout autre critère.

Objectifs :

Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble en favorisant l'intégration de tous dans la collectivité sans aucune distinction

Indicateurs :

- 1- Y a-t-il des espaces de paroles, d'échanges, de débats dans les structures ?
- 2- Combien et à quelles fréquences sont-elles proposées ?
- 3- Le public est-il à même de faire des propositions ?
- 4- Combien de propositions ont été mise en œuvre durant cette dernière année d'évaluation ?

5- Existe-t-il- des réflexions autour des tarifications accessibles ?

Objectifs :

Développer et renforcer la communication avec l'ensemble des acteurs intervenant dans l'environnement éducatif du public

Indicateurs :

- 1- Existe-t-il des échanges entre les structures et les acteurs ?
- 2- Quels types d'échanges (informations, travail partenarial, projets communs...) ?
- 3- Ces échanges profitent-ils directement au public ?
- 4- Les familles sont-elles associées aux projets des structures ?

Objectifs :

Promouvoir la santé, le bien-être et la confiance en soi du public dans toutes les actions proposées

Indicateurs :

- 1- Existe-t-il des temps d'information et / ou de formation à la santé et au bien-être ?
- 2- Existe-t-il une réflexion autour de l'alimentation responsable dans les structures proposant de la restauration collective ?
- 3- Des actions, des ateliers ou des activités mettant en avant le travail sur la confiance en soi sont-ils proposés au public ?
- 4- Valoriser les actions du public aux yeux de la population ?

Objectifs :

Favoriser le développement de la créativité par l'accès aux pratiques culturelles et à la diversification des activités proposées, notamment dans les domaines sportifs et environnementaux

Indicateurs :

- 1- La proposition d'activités et de loisirs variées couvre-t-elle l'ensemble des tranches d'âges ?
- 2- Proposer des activités favorisant la découverte culturelle et artistique ?
- 3- Proposer des activités favorisant la création et l'inventivité ?

Objectifs :

Contribuer au développement de l'individu

Indicateurs :

- 1- L'intérêt individuel est-il pris en compte dans le projet collectif ?
- 2- Existe-t-il des actions permettant de développer les compétences psychosociales du public ?
- 3- Existe-t-il des moyens de vérifier l'évolution psychologique des individus sur une période donnée ?

3. COORDINATION DU PEDT :

Nom et prénom du responsable : PELTANCHE Fabrice

Fonction : directeur enfance-jeunesse coordinateur des rythmes scolaires

Adresse : Mairie de GENESTON, 37 rue Jean Baptiste Legeay, 44140 GENESTON

Téléphone : 02.40.26.17.45 / 06.08.96.78.61

Adresse électronique : f.peltanche@geneston.fr

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Le Bien Vivre Ensemble

Commune de **GENESTON**



Chaque personne contribue à ce Bien Vivre Ensemble



Chacun doit bien se parler, sans violence, sans critique et sans jugements



Chaque enfant doit être respecté(e) et écouté(e)



SUR LA COUR



À LA CANTINE

Chaque enfant **PEUT**



Jouer ou ne rien faire



Jouer avec tous les jeux



Demander de l'aide à un adulte



Ne pas aimer, après avoir goûté



Chacun est responsable de soi et de sa table



Être resservi quand cela est possible



Discuter avec ses camarades en chuchotant

Chaque enfant **DOIT**



Prêter les jeux



Avoir la quantité demandée



Aider à débarrasser sa table en fin de repas



Respecter les jeux des plus petits



Prévenir l'adulte pour aller aux toilettes



Respecter le matériel et le ranger



Se laver les mains



Respecter la nourriture (éviter le gaspillage)



S'installer et manger dans le calme

MATOUGRAPHIE

ANNEXE 2 :**Tarification Journée & Séjour ADOME**

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tranche QF tous régime (CAF + Autres régimes)		QF < 450	451 < Qf < 650	651 < Qf < 850	851 < Qf < 1050	1051 < Qf < 1250	1251 < Qf < 1450	1451 < QF
Valeur d'un jetons	1 jeton(s)	1,20 €	1,45 €	1,75 €	2,15 €	2,85 €	3,55 €	4,55 €
Adhésion au service	3 jeton(s)	3,60 €	4,35 €	5,25 €	6,45 €	8,55 €	10,65 €	13,65 €

		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Journée classique au foyer		QF < 450	451 < Qf < 650	651 < Qf < 850	851 < Qf < 1050	1051 < Qf < 1250	1251 < Qf < 1450	1451 < QF
Demi journée	2 jeton(s)	2,40 €	2,90 €	3,50 €	4,30 €	5,70 €	7,10 €	9,10 €
Journée complètes avec repas	5 jeton(s)	6,00 €	7,25 €	8,75 €	10,75 €	14,25 €	17,75 €	22,75 €
Repas	1 jeton(s)	1,20 €	1,45 €	1,75 €	2,15 €	2,85 €	3,55 €	4,55 €

Séjour	QF < 450	451 < Qf < 650	651 < Qf < 850	851 < Qf < 1050	1051 < Qf < 1250	1251 < Qf < 1450	1451 < QF
Journée séjour	9,50 €	12,50 €	14,85 €	17,50 €	21,00 €	25,20 €	30,20 €
Séjour ski (cout séjour complet)	331,00 €	356,00 €	382,00 €	411,00 €	441,00 €	471,00 €	504,00 €

Commune de
GENESTON

